



PRÉFET DE L'AIN

PRÉFECTURE DE L'AIN

Affaire suivie par :
Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes
Délégation départementale de l'Ain
Service Environnement Santé
Courriel :
Téléphone :

Bourg en Bresse, le 03 juin 2021

La Sous-préfète, directrice de cabinet de
la préfète de l'Ain

à

Monsieur le Président
Communauté de Communes de la Côtière
à Montluel (3CM)

OBJET : PIZAY – Levée de la restriction des usages de l'eau destinée à la consommation humaine pour l'ensemble de la commune de Pizay, alimentée par le puits de Pizay (contamination microbiologique de l'eau)

Monsieur le Président,

Au vu de la contamination microbiologique de l'eau constatée dans les échantillons d'eau prélevés le 26 mai 2021 à PIZAY au niveau du réseau de distribution et au point de mise en distribution la rendant impropre à la consommation humaine, j'ai prononcé une restriction des usages de cette eau le 28 mai 2021.

La levée de cette restriction est conditionnée à l'obtention de résultats d'analyse montrant un retour à une qualité de l'eau conforme aux exigences de qualité réglementaires.

Considérant :

- les mesures mises en œuvre (surdésinfection des réseaux, désinfection du puits, purges des réseaux) ;
- les résultats partiels d'analyses des échantillons d'eau prélevés le 31 mai et le 1^{er} juin 2021 en différents lieux du réseau de distribution de PIZAY, transmis ce jour par le laboratoire CARSO-Santé Environnement Hygiène de Lyon, montrant une eau de qualité satisfaisante ;

La restriction des usages de l'eau prononcée le 28 mai 2021 sur l'ensemble de la commune de PIZAY est levée.

Une copie de ce courrier est adressée à monsieur le Maire de PIZAY.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète de l'Ain,
La sous-préfète, directrice de cabinet

**Pour la Préfète,
La sous-préfète, directrice de cabinet
Lucie ROESCH**